

Enquête sur les technologies de pointe, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le vendredi 28 juillet 2023

L'adoption des technologies de pointe suscite un vif intérêt chez les décideurs et le grand public puisqu'elle peut être indispensable à la productivité, à la concurrentialité et à l'innovation d'une entreprise.

En 2022, 62,1 % des entreprises dans les secteurs visés par l'Enquête sur les technologies de pointe (ETP) de 2022 ont adopté au moins une technologie de pointe, et ce sont les secteurs des services publics (80,5 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (75,2 %), de la finance et des assurances (75,1 %) et de la fabrication (74,9 %) qui affichaient les plus importantes proportions d'entreprises ayant adopté au moins une technologie de pointe.

Les taux régionaux d'adoption des technologies de pointe se situaient à environ 5 points de pourcentage au-dessus ou en deçà de la moyenne nationale (62,1 %). L'Ontario a enregistré le taux d'adoption le plus élevé (66,2 %), suivi des régions de l'Ouest et du Nord (61,4 %), du Québec (58,3 %) et des provinces de l'Atlantique (56,7 %).

Parmi les 15 domaines de technologie de pointe visés par l'ETP de 2022, les technologies de pointe de conception et de contrôle d'information (35,0 %) et les technologies propres (33,4 %) étaient les plus souvent adoptées.

Les technologies de pointe de conception et de contrôle d'information aident les entreprises à concevoir et à peaufiner les aspects visuels et fonctionnels de leurs produits, de leurs services et de leurs systèmes. Elles leur permettent aussi de gérer et de contrôler leurs données et leurs informations. Dans ce groupe, les technologies les plus souvent adoptées étaient logiciels de gestion des relations avec les clients (23,1 %) et les logiciels de planification des ressources de l'entreprise (12,0 %).

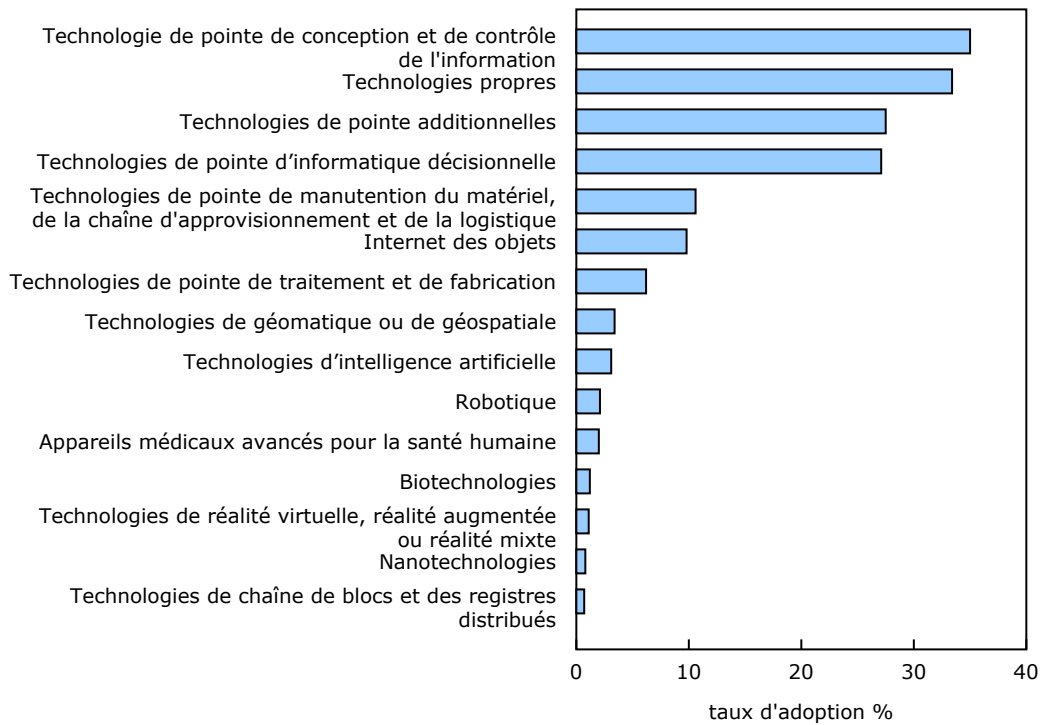
Les technologies propres sont des processus, des appareils ou des applications conçus pour atténuer les répercussions de l'activité humaine sur l'environnement ou pour favoriser la durabilité des écosystèmes. Les technologies de gestion, de réduction ou de recyclage des déchets (26,9 %) et les technologies de protection ou d'assainissement de l'air et de l'environnement (10,8 %) étaient les plus souvent adoptées.

Bien que l'intelligence artificielle, la robotique et les technologies de chaîne de blocs peuvent être considérées comme des technologies perturbatrices, la proportion d'entreprises qui ont adopté ces technologies était comparativement faible; elle s'établissait à 3,1 % pour l'intelligence artificielle, à 2,1 % pour la robotique et à 0,7 % pour les technologies de chaîne de blocs.

Parmi les entreprises ayant adopté au moins une technologie de pointe, 57,3 % étaient des entreprises novatrices (elles ont introduit un produit amélioré ou nouveau sur le marché ou ont mis en place un processus opérationnel amélioré ou nouveau). À titre de comparaison, 40,9 % des entreprises qui n'ont adopté aucune technologie de pointe étaient des entreprises novatrices.



Graphique 1
Taux d'adoption des technologies de pointe, selon le domaine technologique, 2022

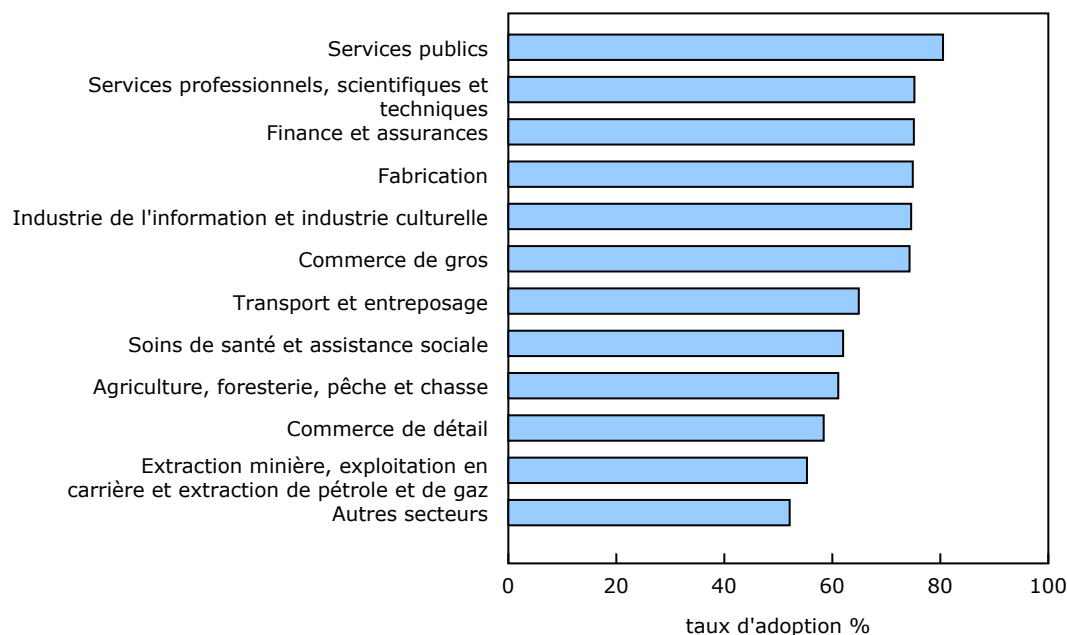


Note(s) : Les barres représentent le pourcentage d'entreprises qui ont adopté la technologie de pointe depuis trois ans ou moins et celles qui l'utilisent depuis plus de trois ans. Ce pourcentage comprend également les entreprises qui ont développé la technologie de pointe à l'interne pendant trois ans ou moins et pendant plus de trois ans.

Source(s) : Table 27-10-0397-01.

Graphique 2

Taux d'adoption des technologies de pointe par les entreprises, selon le secteur, 2022



Note(s) : Les barres représentent le pourcentage d'entreprises, au sein de chaque secteur, qui ont utilisé au moins une technologie de pointe pendant trois ans ou moins et celles qui ont utilisé au moins une technologie de pointe depuis plus de trois ans. Ce pourcentage comprend également les entreprises qui ont développé la technologie de pointe en interne pendant trois ans ou moins et pendant plus de trois ans au sein de chaque secteur.

Source(s) : Table 27-10-0386-01.

Obstacles et éléments dissuasifs concernant l'adoption des technologies de pointe

Les trois principaux obstacles mentionnés par les entreprises n'ayant pas adopté de technologie de pointe étaient liés au faible retour sur l'investissement ou à la longue période de recouvrement (40,6 %), à la difficulté à recruter du personnel qualifié (36,7 %), et à la difficulté à intégrer les nouvelles technologies de pointe aux systèmes existants (34,7 %).

Les difficultés à recruter du personnel qualifié (51,5 %) étaient plus courantes chez les entreprises ayant adopté des technologies de pointe que chez celles n'en ayant pas adopté, sans doute parce qu'elles ont besoin d'un plus grand nombre d'employés hautement qualifiés. Les autres obstacles les plus souvent mentionnés par les entreprises ayant adopté des technologies de pointe étaient les difficultés à déterminer comment les nouvelles technologies auraient une incidence positive sur l'entreprise (39,8 %) et les difficultés à intégrer les nouvelles technologies de pointe aux systèmes existants (39,7 %).

Tableau 1
Obstacles mentionnés par les entreprises ayant adopté des technologies de pointe et les entreprises n'ayant pas adopté des technologies de pointe

	Adopteurs	Non-adopteurs
	%	
Manque de formation des employés	39,5	30,0
Résistance aux changements de la part des employés	33,3	26,8
Difficulté à recruter du personnel qualifié	51,5	36,7
Faible retour sur l'investissement ou longue période de recouvrement	39,4	40,6
Difficulté à accéder à du soutien financier	30,2	32,8
Difficulté à accéder à du soutien non financier	24,5	28,0
Difficulté à intégrer les nouvelles technologies de pointe aux systèmes, normes et processus existants	39,7	34,7
Perturbation de la production pour l'intégration de nouvelles technologies	27,8	27,2
Les décisions d'intégrer les nouvelles technologies de pointe se font ailleurs dans l'organisation et non au sein de l'entreprise	21,8	15,5
Assurer la sécurité et la confidentialité des données	35,3	22,0
Défis liés à l'identification des technologies appropriées	36,8	30,3
Déterminer comment les nouvelles technologies auront un impact positif sur l'entreprise	39,8	29,5
Contraintes ou incertitudes réglementaires	25,9	18,4
Résistance des clients	18,6	20,2

Note(s) : Les nombres présentés dans ce tableau représentent les pourcentages d'entreprises qui ont attribué aux obstacles la note de 4 ou 5 sur une échelle de 1 à 5, où 1 veut dire que l'importance de l'obstacle n'est pas du tout significative et 5 veut dire que l'importance de l'obstacle est très significative.

Source(s) : Enquête sur les technologies de pointe (4223), 2022, totalisations personnalisées.

Note aux lecteurs

L'Enquête sur les technologies de pointe est une enquête occasionnelle qui permet de recueillir d'importants renseignements à propos de l'étendue de l'utilisation des technologies de pointe par les entreprises canadiennes. Un peu plus de 13 300 entreprises ont été sélectionnées parmi une population observée d'environ 170 000 entreprises. L'échantillon a été stratifié par groupement industriel, par région et en trois catégories de taille d'entreprise, selon le nombre d'employés de l'entreprise.

Une technologie de pointe est une technologie qui permet d'exécuter une nouvelle fonction ou qui améliore considérablement une fonction existante exécutée au moyen d'une technologie plus couramment utilisée. Dans le cadre de cette enquête, 50 technologies de pointe ont été sélectionnées et réparties dans 15 groupes de technologies distincts :

1. Technologies de pointe de la manutention du matériel, de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique;
2. Technologies de pointe d'informatique décisionnelle;
3. Technologies de pointe de conception et de contrôle d'information;
4. Technologies de pointe de traitement et de fabrication;
5. Technologies propres;
6. Technologies de pointe additionnelles;
7. Technologies de géomatique ou de géospatiale;
8. Nanotechnologies;
9. Biotecnologies;
10. Technologies d'intelligence artificielle;
11. Technologies de chaîne de blocs et des registres distribués;
12. Internet des objets;
13. Robotique;
14. Technologies de réalité virtuelle, de réalité augmentée ou de réalité mixte;
15. Appareils médicaux avancés.

L'enquête permet de recueillir des renseignements sur divers sujets, y compris la mesure dans laquelle les objectifs de l'adoption de la technologie de pointe ont été satisfaits, l'importance des obstacles à l'adoption, les mesures prises pour surmonter ces obstacles, l'investissement dans la technologie de pointe et la source de financement de cet investissement, le taux d'innovation (mesuré par la part d'entreprises qui ont lancé un produit nouveau ou amélioré sur le marché ou qui ont mis en place un processus opérationnel nouveau ou amélioré) et les caractéristiques démographiques des principaux décideurs qui dirigent l'entreprise.

Tableaux disponibles : [27-10-0362-01](#), [27-10-0370-01](#) à [27-10-0378-01](#) , [27-10-0380-01](#) à [27-10-0390-01](#) et [27-10-0392-01](#) à [27-10-0401-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [4223](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).